



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PS/FLP/2020 11 04 - 163

DIRECCTE Ile de France – UD de Paris

UC 15 - Section 9

46/52 rue Albert

75640 Paris Cedex 13

Lettre Recommandée en A/R

A l'attention de Madame Dominique DABNEY
Inspectrice du Travail

Paris, le lundi 2 novembre 2020

Objet : Non-respect du Code du travail et de l'Accord sur le temps de travail applicable dans l'entreprise concernant l'outil de déclaration des heures supplémentaires en régime cyclique

Madame l'Inspectrice du travail,

Nous vous écrivons pour porter à votre connaissance un problème majeur concernant les salariés des Agences Distribution de la société Orange SA, soit environ 4 500 salariés.

Conformément aux accords d'entreprise, la durée du travail de ces salariés est décomptée selon des cycles dont l'amplitude varie.

Or nous avons pu constater qu'en raison de la complexité de l'outil Excel « heures supplémentaires régimes cycliques » mis en place par la société Orange pour les saisir, et du défaut de formation des salariés quant à son bon usage, les décomptes du temps de travail établis sont erronés, les salariés en question étant amenés à déclarer leur temps de travail de façon hebdomadaire et non en fonction des cycles prévus.

En conséquence aucunes des heures supplémentaires effectuées ne sont décomptées et payées en tant que telles, et le régime social et fiscal de faveur afférent n'est pas non plus appliqué.

Cela crée pour les salariés un préjudice financier évident auquel s'ajoute une souffrance liée à la non valorisation du travail fourni, étant rappelé que certains salariés travaillent régulièrement jusqu'à 6 jours par semaine.

Face à cette situation anormale et qui perdure, nous avons interpellé la Direction les 28 mai et 3 juin 2020, mais cette dernière, à l'évidence n'entend ni régulariser la situation passée ni se conformer dans le futur à ses obligations légales et conventionnelles. Vous trouverez joint au présent courrier l'ensemble de nos correspondances.

La CFE-CGC Orange ne peut accepter que cette dissimulation de l'activité des salariés se prolonge, c'est pourquoi, nous sollicitons votre intervention.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour vous rencontrer et vous remettre tous les éléments corroborant la situation précitée.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et vous prions de croire, Madame l'Inspectrice du travail, en l'expression de notre haute considération.



Florence LE LEPVRIER
Déléguée Syndicale CFE-CGC Orange
Référente Nationale Métiers des Agences Distribution
06 89 73 50 07

florence.lelepvrier@orange.com



Patrice SEURIN
Délégué Syndical Central
CFE-CGC Orange

Pièces jointes :

Courriers envoyés à la Direction Grand Publique

Accord OARTT